ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 121242

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la question de la certification des diagnostiqueurs immobiliers. Les conditions de cette certification semblent être particulièrement complexes et l'expérience professionnelle ne paraît pas être prise en compte. Aussi il le prie de bien vouloir lui indiquer les modalités précises de cette certification et s'il envisage son automaticité pour ceux qui exercent cette activité depuis plus de trois années.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Reitzer
Circonscription : Haut-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 121242
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3070